

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20402**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Assurance, banque, finance - conseiller gestionnaire de clientèle sur le marché des particuliers

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université François Rabelais - Tours	Université François Rabelais - Tours

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313p Organisation des services financiers

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le champ d'intervention de la Licence Professionnelle Assurance Banque Finance en apprentissage option conseiller gestionnaire de clientèle sur le marché des particuliers comporte deux activités principales :

- Traiter les principales opérations de banque relatives aux particuliers ;
- Gérer et développer un portefeuille de clientèle

Le titulaire d'une licence professionnelle assurance banque finance en apprentissage doit être capable :

- d'appréhender le fonctionnement global du système monétaire et financier ;
- de comprendre le fonctionnement d'une agence en prenant en compte les contraintes économiques associées aux exigences de qualité et de productivité ;
- de développer un portefeuille clients
- de proposer des produits adaptés aux besoins de la clientèle ;
- de communiquer et travailler en équipe

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'étudiant ayant obtenu une Licence Professionnelle Assurance, Banque, Finance en apprentissage est un salarié employé par des établissements de crédit, des compagnies d'assurance.

conseiller gestionnaire de clientèle

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 1 :

UE 1 Environnement bancaire 15 ECTS

UE 2 Pratique de l'activité bancaire 15 ECTS

Semestre 2 :

UE 3 Projet stage 12 ECTS

UE 5 Projet tutoré 3 ECTS

UE 4 Outils bancaires 15 ECTS

La licence professionnelle assurance, banque, finance est attribuée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

La formation se structure en cinq unités d'enseignement :

- l'unité « environnement bancaire » regroupe les enseignements fondamentaux effectués par des universitaires, en économie générale, monétaire et bancaire, droit et fiscalité. Cette unité comprend 26 heures de mise à niveau ;
- l'unité « pratique de l'activité bancaire » comprend des modules d'enseignement portant sur les techniques bancaires, la gestion des risques « clients » et l'organisation de l'activité commerciale ;
- la troisième unité concerne les « outils bancaires » regroupant la pratique des langues vivantes (anglais), l'informatique, les mathématiques financières ainsi que le cours de Marketing bancaire, techniques de vente et communication.

- Le projet tutoré est la quatrième unité d'enseignement faisant l'objet d'un mémoire.
- Le stage (en alternance) constitue la cinquième unité d'enseignement et donne lieu à un rapport d'activité. Le stage se fait par période de quinze jours.

La licence est délivrée sur proposition d'un jury comprenant pour au moins un quart et au plus la moitié des professionnels du secteur de la finance.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		OUI
En contrat d'apprentissage	X		OUI
Après un parcours de formation continue	X		NON
En contrat de professionnalisation	X		NON
Par candidature individuelle	X		NON
Par expérience dispositif VAE	X		NON

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

17 novembre 1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

5 août 2005

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°20136756 du 19 août 2013 articles R. 613-33 à
R. 613-37

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Université François Rabelais - Tours : Centre - Indre-et-Loire (37) [Tours]

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :